



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

TRIBUNAL DE COMMERCE

Réser-
va
Moni-
bel

18113982

11 JUL. 2018

DIVISION MONS

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination(en entier) : **Nekto**

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue de Neufvilles, 455 à 7063 Neufvilles

N° d'entreprise : 0407.695.453

Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30/05/2018

(...)

En vertu de l'article 30 des statuts de l'association, le Conseil d'Administration délègue la gestion journalière de l'association à l'Administrateur délégué.

D'autre part, en vertu du même article, le Conseil peut aussi déléguer la gestion journalière, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, à un ou plusieurs délégué(s) dont il fixera les pouvoirs.

A ce titre, il s'avère nécessaire, pour le bon fonctionnement de l'ETA Nekto, de déléguer les pouvoirs de la gestion quotidienne à :

1) Monsieur Hugues PROCUREUR, Directeur, dans le cadre général de l'organigramme du Centre Reine Fabiola, sous la supervision directe de Monsieur Alain LENOIR, Directeur général.

2) Monsieur Alain LENOIR, dans le cadre de l'exercice de sa fonction de Directeur général du Centre Reine Fabiola.

A l'unanimité, les Administrateurs approuvent et confirment la délégation des pouvoirs de la gestion journalière accordée à Messieurs Hugues PROCUREUR, Directeur et Alain LENOIR, Directeur général.

(...)

Fait à Neufvilles le 30 mai 2018.

Joseph MISSAIRE
Président